

National Normandie – Hauts-de-France Nouvelle-Aquitaine Méditerranée Bretagne – Pays de la Loire

## Le point de vue des Comités Régionaux CGT de Bretagne et des Pays de la Loire sur la révision du Document Stratégique de la Façade Nord Atlantique Manche Ouest, l'éolien en mer et l'avenir des multiples activités liées à la mer et au littoral dans nos deux Régions.

**EN BREF.** La CGT intervient sur les questions maritimes par l'intermédiaire de ses syndicats des entreprises liées à la mer et au littoral, ses fédérations et structures territoriales interprofessionnelles. Elle participe aux différentes instances de concertation mises en place après le Grenelle de la mer : Conseil National de la mer et des littoraux (CNML), Conseils Maritimes des 4 façades de l'Hexagone (CMF). Au niveau régional elle contribue aux travaux des CESER et des « parlements de la mer » que sont en Bretagne la conférence Régionale de la Mer et du Littoral (CRML) reconnue par décret en 2012 et dans les Pays de la Loire, l'Assemblée Régionale de la mer et du littoral (ARML).

**Elle y porte notamment :** *la nécessité d'un Développement Humain Durable, condition d'une véritable transformation sociale ; l'accès à tous à l'énergie pour abolir la précarité énergétique ; la mise en place d'une véritable Politique maritime intégrée ; le besoin d'un autre type de développement économique favorisant le progrès et la justice sociale et respectueux de l'environnement et de la biodiversité ; une autre façon de produire les richesses, de les répartir et d'organiser le travail ; une amélioration de la santé, des conditions de travail et des salaires ; les besoins en emplois, en formation initiale et professionnelle ; une formation maritime renforcée ; le développement de la recherche, des établissements et services publics ; l'équité sociale, l'égalité professionnelle et la solidarité ; la non privatisation de la mer bien commun de l'humanité ; le maintien et la cohabitation des activités ; la sécurité en mer et la souveraineté ; la réaffirmation du rôle de l'État, des collectivités territoriales et des services publics ; le renforcement d'une gouvernance locale et régionale ; l'amélioration de la Gestion Intégrée des Zones Côtières vers la Gestion Intégrée de la mer et du littoral ; le développement d'un mix énergétique bas carbone incluant les ENR si possible pilotable, l'intermittence étant compensée par des solutions de stockage durable ; un déploiement réfléchi et planifié de l'éolien en mer avec de fortes retombées économiques locales et les emplois de qualité associés ; le placement de l'ensemble de ces outils industriels sous maîtrise et gestion publique ; une pêche et une aquaculture durables, la décarbonation de la flotte de pêche, le développement d'une filière vélique ; l'appropriation des débats par les salariés et la population.*

La maritimisation du monde, la perte de biodiversité, le changement climatique ou les questions de souveraineté, d'autonomie stratégique placent aujourd'hui les océans et les littoraux au cœur d'enjeux socio-écologiques et géopolitiques complexes. La CGT les porte en défendant l'ensemble des salariés, avec la double volonté de défendre leurs intérêts immédiats et de participer à la transformation de la société. Forte de 70 000 adhérents et adhérentes en Bretagne et Pays de la Loire, elle est présente dans les activités de la mer et des littoraux : construction et réparation navale, transport maritime, activités portuaires, énergies marines, environnement, recherche, éducation, services publics, des industries de transformation, tourisme...

Par ses propositions, la CGT agit pour conserver et regagner la maîtrise publique dans le domaine maritime. La souveraineté et l'indépendance stratégique reposent sur la reconquête industrielle et le Développement Humain Durable.

### Contact :

CGT Bretagne : 31 Bd du Portugal CS 90837

35208 RENNES Cedex 2

02 99 65 45 90

CGT Pays de la Loire : 14 pl Louis Imbach, 49100, Angers 02 41 20 03 21

[Site CRB CGT Bretagne](#)

[Site CR CGT PDL](#)

[Collectif CGT mer Bretagne](#)



## L'approche écologique et sociale des enjeux maritimes pour favoriser le développement humain durable

La CGT porte le droit au [développement humain durable](#) permettant de répondre aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.

Cela suppose de sortir de l'opposition entre le social et l'écologie et de développer des leviers d'emplois et d'activités nouvelles dans le respect des écosystèmes marins et du littoral.

**Pour la CGT, on ne peut plus continuer à tirer profit de la mer, des travailleurs maritimes et de l'ensemble des activités liées à la mer et aux littoraux, en s'exonérant de critères sociaux et écologiques conséquents.** Ces critères constituent la base d'une conception nouvelle de la politique maritime et du littoral permettant d'aller vers de nouveaux modes de production et d'exploitation des ressources minérales, halieutiques, végétales, énergétiques de la mer et des océans.

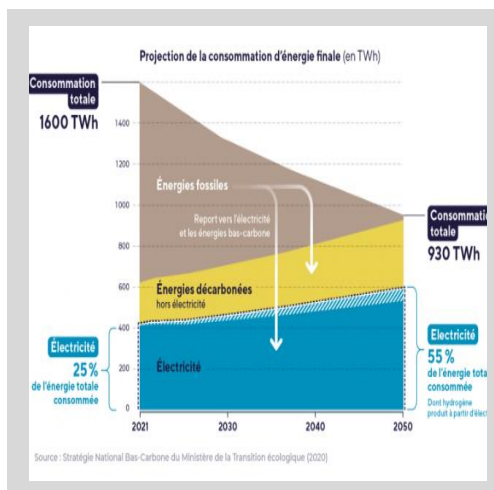
Actuellement, l'équilibre écologique de l'océan est menacé par la surexploitation de ses ressources, notamment par la surpêche industrielle et les pollutions marines et terrestres.

L'utilisation des ressources doit dans ce contexte, s'appuyer sur des normes sociales et environnementales exigeantes pour lutter contre le dumping social et favoriser le maintien et de développement d'une pêche artisanale et d'une aquaculture durables, basé sur une implantation locale.

**La pollution des eaux marines provient essentiellement (80%) de la terre et des eaux fluviales**, les conséquences en sont notamment visibles avec le développement des algues vertes sur le littoral. Il est donc nécessaire de favoriser – en particulier par un contrôle et une réorientation des aides publiques - une agriculture respectueuse de l'environnement, et une industrie moins polluante au service du territoire.

Le transport maritime est actuellement à l'origine de 3 % des émissions de GES dans le monde, et émet également des particules toxiques. Là aussi, une réorientation des motorisations doit être imposée aux opérateurs de fret maritime. Par ailleurs, pour lutter contre les pavillons de complaisance, et éviter [le dumping social et environnemental](#), les navires circulant dans les eaux françaises doivent être rattachés aux normes les plus exigeantes ([rattachement au 1<sup>er</sup> registre](#)). La ré internalisation sur le territoire national de certaines activités économiques pourrait contribuer à limiter les émissions liées au transport maritime.

**=> l'accès pour tous à l'énergie**



**Il s'agit de garantir à tous et toutes l'accès à l'énergie, sur l'ensemble du territoire, pour répondre aux besoins des populations et de la production.** L'énergie est un produit de première nécessité, des tarifs doivent être adaptés aux moyens des usagers, un accès minimum doit être garanti et financé par la solidarité. **La politique énergétique doit tenir compte de la préservation de l'environnement et des ressources planétaires.**

Actuellement, la marchandisation du secteur de l'énergie conduit à une augmentation des coûts pour les usagers, accroissant la précarité énergétique. 8 Français sur 10 ont réduit le chauffage durant l'hiver 2022-2023 pour des raisons économiques.

L'accès à l'énergie doit relever de la puissance publique. [Cela implique de créer un grand pôle public de l'énergie](#) intégrant l'ensemble de la filière, qui permettrait de développer, dans la sécurité, les moyens nécessaires et de les mettre en synergie au service de l'intérêt général et des générations futures.

### Les énergies marines renouvelables, part du mix énergétique

Les énergies marines renouvelables, en premier lieu l'éolien en mer, contribuent à l'orientation vers un mix énergétique durable permettant de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

**Même avec un effort sensible sur la maîtrise de la consommation et une meilleure efficacité énergétique, les besoins en énergie électrique dans l'Ouest de la France devraient croître dans les prochaines années**, du fait de l'évolution démographique prévue, du dynamisme économique des régions Bretagne et Pays de la Loire, de l'électrification des usages (transport, chauffage notamment) et du développement de l'utilisation de l'hydrogène.

Les parcs éoliens en mer posés ou flottants participeront de façon significative et industrielle à la consolidation de l'approvisionnement électrique de ces deux régions et renforceront leur attractivité.

Toutefois la capacité de production électrique

renouvelable n'est pas infinie et n'exclut pas un effort sur la maîtrise de la consommation et une meilleure efficacité énergétique, via notamment des actions en faveur de la rénovation énergétique et du pilotage de la consommation.

L'implantation des champs éoliens, comme celui des autres sources de production d'électricité et de l'ensemble des activités humaines, doit tenir compte plus que jamais des enjeux environnementaux, en particulier sur la protection de la biodiversité (oiseaux, faune marine, habitat marin, etc.).

Si les prochains parcs éoliens en mer seront des parcs posés, il faut maintenir l'effort de recherche publique pour développer rapidement les parcs flottants, adaptés aux profondeurs de plus de 100m, et mettre au point bien avant 2035 les câbles de raccordement dynamiques qui permettront de réaliser des stations de raccordement électrique flottantes et ainsi de définir de nouvelles zones éloignées des côtes. Cela nécessite un effort global, toutes technologies et composants confondus, en matière de R&D (recherche fondamentale et appliquée) menée au sein d'établissement publics.

Il s'agit aussi de déterminer à quel horizon temporel la mise en place de l'éolien flottant à un niveau industriel pourra être réalisé, et si d'autres techniques d'EMR (par exemple, l'hydrolien et le houlomoteur) peuvent être soutenues.

**Nous demandons donc que dès à présent un zonage intégrant des postes électriques flottants plus éloignés des côtes avec moindre impact sur la pêche, la navigation et l'environnement soit envisagé, en tenant compte des coûts financiers et des délais de mise en œuvre.**

Le raccordement avec les ouvrages à terre devrait se faire en limitant au maximum les conséquences sur l'environnement naturel et humain, selon le principe éviter-réduire-compenser-évaluer. Le site de la centrale de Cordemais est une opportunité à saisir pour pérenniser la production pilotable nécessaire au système électrique pour compenser l'intermittence des ENR, le projet « Ecocombust » doit être mené à bien.

**La CGT considère que la production de l'électricité devrait relever d'une maîtrise publique et lutte contre la marchandisation de ce bien public.** La production d'énergie marine fait intervenir des moyens ou des financements publics à tous les stades de développement et d'exploitation. De manière générale, les enjeux de l'énergie sont intimement liés aux enjeux environnementaux. **Il est indispensable que les salariés et la population puissent intervenir dans les décisions prises dans ce domaine.**

En l'état actuel, dans le cadre d'une gestion pouvant être déléguée au secteur privé, la détermination de la gestion des parcs éoliens doit se faire en fonction des retombées sur le territoire, des enjeux sociaux, et des

critères environnementaux, plutôt que sur la rentabilité financière.

Il convient en particulier de s'appuyer sur l'expertise des énergéticiens, en production comme en transport, et donc des connaissances apportées par RTE qui aura en charge l'implantation et la gestion des installations de transport et de transformation de l'électricité depuis les champs éoliens.

Le développement des énergies renouvelables impose des investissements très importants, y compris pour RTE. Cela nécessite de revoir son modèle économique, la séparation de la production et du réseau, imposée par une vision ultralibérale de la politique énergétique, est une aberration.

L'éolien en mer pourrait contribuer, sous réserve d'évolutions technologiques au pilotage de l'électricité, ce qui pourrait rendre opportune la fabrication d'hydrogène vert, exploitant les surplus de production d'électricité.

Enfin la CGT considère que les EMR ne sont qu'une part du mix énergétique, elle interroge sur le « tout électrique », considérant que le gaz renouvelable doit également jouer un rôle dans ce mix.

### Le développement industriel économique et social du territoire

**La politique maritime doit être intégrée dans une démarche de développement social et économique de l'ensemble du territoire national.**

Les énergies marines renouvelables doivent favoriser le développement de l'emploi de qualité sur l'ensemble du territoire, en s'appuyant sur des industries locales.

Les éoliennes doivent pouvoir être construites à proximité de leur lieu d'implantation. De manière générale, l'importance des retombées locales doit être déterminante dans l'attribution de la construction et de la gestion des champs éoliens.

Au-delà de la construction des éoliennes, la CGT considère que le développement des territoires nécessite de lutter pour la réindustrialisation locale s'appuyant sur les nouvelles sources d'énergie.

Il s'agit de mettre en place une politique industrielle capable de favoriser les circuits courts entre les productions et les réponses aux besoins, limitant ainsi considérablement les flux mondiaux de transport et développant l'emploi qualifié.

L'industrie maritime repose notamment sur la construction/maintenance/réparation navale, les énergies de la mer, le développement portuaire, les transports multimodaux, et le cabotage.

[CONDITIONS SOCIALES APPLICABLES AUX TRAVAILLEURS EXERCANT UNE ACTIVITE LIEE AUX ENERGIES MARINES RENOUVELABLES \(EMR\) A BORD D'UN NAVIRE OU SUR UNE INSTALLATION OFFSHORE.](#)

[AVIS DE LA FOMM CGT](#)

[Communiqué CGT FOMM, FNSM, Ports et Docks](#)

[Feuille de route FOMM CGT](#)

[Renforcer les ports français](#) Fédération Nationale des Ports et Docks CGT

<https://www.cgtmer.com/>

**La construction navale militaire doit se faire au sein des entreprises publiques pour en assurer la sécurité et garantir la souveraineté.**

Des moyens pour la modernisation (électrification, décarbonation, ...) des installations industrialo-portuaires des ports sont nécessaires, ainsi que la modernisation ou la **réhabilitation des ouvrages maritimes**, permettant l'adaptation aux futurs changements des flottes civils et militaires.

**Il s'agit aussi de préparer l'activité des ports à la fin des énergies fossiles et aux changements de modèles de production et de consommation.**

Le temps industriel est celui du temps long. L'émergence des filières doit être anticipée. L'État doit réaffirmer son rôle de stratège à long terme.

**L'écosystème lié à l'hydrogène doit être développé, en complémentarité et coopération avec les régions voisines**, et en tenant compte des risques d'externalités négatives de ce vecteur énergétique.

L'économie maritime repose également sur le tourisme qui doit permettre l'accès à tous aux loisirs de la mer, tout en limitant ses impacts sur l'environnement. **Le tourisme social doit être soutenu et favoriser l'appropriation par les populations du domaine maritime.**

**Le changement climatique doit être anticipé**, notamment la hausse possible du niveau de la mer, il peut cependant constituer l'opportunité de développer le tourisme hors saison.

**La CGT refuse tout à la fois le dumping social et la concurrence entre les territoires nationaux et internationaux.**

Alors que les Régions, dans le cadre de la décentralisation, intensifient la concurrence entre elles, **il s'agit pour nous de favoriser la complémentarité des activités et des infrastructures pour un développement équilibré des territoires.** C'est le cas notamment pour les ports de l'ensemble des façades maritimes de l'hexagone.

Le Grand Port de Nantes Saint-Nazaire ainsi que les autres ports de Bretagne et des Pays de la Loire notamment Brest et Lorient, qui orientent une part de leurs investissements et leurs activités sur les EMR, constituent un levier essentiel pour le soutien de l'industrialisation des territoires.

Le développement des EMR doit contribuer à la diversification et à la décarbonation des trafics portuaires, et au dynamisme économique de leur hinterland.

**Les ports, outils industriels stratégiques, doivent rester dans une gestion publique.** Le développement du fret fluvial et ferroviaire doit être soutenu pour éviter le « tout camion ». Les fonds européens, grâce au raccordement de Brest et Saint-Nazaire au RTE-T, constituent une opportunité.

**La transformation sociale des territoires** passe aussi par le développement de **projets alternatifs** et innovants socialement de types coopératifs, fondés sur l'économie sociale et solidaire. Celle-ci joue un rôle important dans la construction d'un développement solidaire des territoires, du développement humain durable, de l'innovation sociale, d'une société plus égalitaire, **où l'économie est au service de la personne et non l'inverse.**

Enfin, une politique du logement à tous, en particulier du logement social, doit permettre d'accueillir toutes les populations sur le littoral.

**La recherche et la formation, en soutien aux enjeux liés à la mer et aux littoraux**

**Dans le contexte actuel du changement climatique, de la perte de biodiversité, et de l'augmentation croissante des inégalités sociales**, où les défis culturels, sociétaux, économiques et sociaux sont nombreux, vitaux et inédits, **l'Enseignement supérieur, la Recherche (ESR) et l'Industrie sont des composantes fondamentales.**

**La création de nouvelles filières** industrielles énergétiques, la découverte de débouchés issus de la transformation des produits de la mer, le développement du tissu industriel sur le territoire, gage d'équilibre des territoires, **impliquent de maintenir et développer le potentiel de recherche publique mis à mal par les suppressions d'emplois et les réorganisations des organismes de recherche.**

**Cela suppose également de sortir du seul prisme de la recherche appliquée aux besoins immédiats des entreprises.**

En matière environnementale, **la recherche et l'expertise publique sont également indispensables** pour connaître l'état de la biodiversité, déterminer l'impact des activités humaines (énergie, pêche, transport, industrie...), et adopter les leviers de protection adaptés.

**Pour cela, il est nécessaire de créer et de développer les conditions pour une R&D publique ambitieuse.**

**La recherche fondamentale et l'expertise publique doivent bénéficier de personnels sous statut et les moyens doivent s'accroître substantiellement. Faute de quoi toute velléité de R&D ou d'innovation est vaine.**

**Le développement de l'industrie et de la transition énergétique** doivent s'appuyer sur un effort de formation des salariés actuels et futurs.

**Il s'agit bien de former aux métiers d'aujourd'hui et de demain, en sortant des seuls besoins immédiats des entreprises, pour éviter de devoir faire face à des manques de main d'œuvre qualifiée.**

En matière de formation professionnelle, la CGT souligne le rôle que pourrait jouer l'école du gaz de Saint Etienne de Montluc en capitalisant sur les savoir-faire existant, pour en faire un campus de la transition énergétique, orienté vers le off-shore sans oublier l'hydrogène, les gaz renouvelables, la technologie courant-continu, les réseaux, les stockages.. Un BTS maintenance des systèmes éoliens forme une dizaine de techniciens par an à Loudéac mais les besoins vont être bien plus importants.

La formation initiale et continue doit former des citoyens qui seront capables de s'adapter aux futurs métiers qui émergeront et **permettre des passerelles entre les métiers tout au long de la vie, notamment dans les domaines maritimes et énergétiques.**

Les formations en lien avec la mer et les littoraux (navigation, pêche, recherche, environnement ...) sont très diverses et **doivent être valorisées et proposées à l'orientation des jeunes et des salariés tout au long de leur vie professionnelle.**

**La formation doit favoriser la lutte contre les inégalités, en facilitant notamment l'accès aux femmes aux métiers techniques.**

**Le droit de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la lutte contre toute forme de discrimination, au travail et dans la vie, doivent s'appliquer. Cela implique la prise en compte d'une approche globale et intégrée de l'égalité dans l'emploi, la rémunération, la carrière, la formation, la santé, la vie personnelle, la retraite.**

### **Les services publics, pour le développement durable du territoire**

**Le maintien et le développement des services publics et des infrastructures de transport** sont une condition de l'attractivité de l'accessibilité des territoires, nécessaire au développement industriel.

**Le développement humain durable implique d'organiser la mise en œuvre de nouvelles politiques de développement fondées sur le plein emploi, la revalorisation du travail, la préservation de l'environnement et de la santé des travailleuses et travailleurs.**

**Cette stratégie nécessite de renforcer les services publics, qui sont un des outils les plus efficaces pour atteindre les objectifs de neutralité carbone et pour lutter contre le réchauffement climatique, car non contraints par des objectifs de rentabilité financière**

**Les collectivités locales comme les établissements publics, les administrations et services**

**déconcentrés, doivent pouvoir disposer d'un nouvel outil de financement** de leurs investissements qui jouent un rôle clé dans le développement des activités et de l'emploi dans les territoires et de leurs aménagements.

### **Une appropriation démocratique des enjeux**

**L'appropriation démocratique des enjeux est une condition de l'appropriation collective des projets mis en œuvre, et des mesures de protection qui seront adoptées.**

**L'acceptabilité des projets passe aussi par le service public, pour lutter contre la financiarisation et la privatisation des gains.**

**En matière de protection environnementale, les territoires maritimes sont un bien collectif qui ne doit pas être privatisé au profit d'intérêts particuliers.**

**Il faut adopter une approche systémique et planifiée, tenant compte de l'expertise des différents acteurs : chercheurs, associations de défense de l'environnement, pêcheurs, représentants des salariés, citoyens ... pour définir des objectifs communs à court et long terme et déterminer les différents niveaux de protection à mettre en œuvre. La surveillance des zones de protection qui seront définies doit relever de la compétence directe de l'État.**

Il est également nécessaire de permettre un accès plus important de la société à la connaissance. Ce qui pose la question de la démocratisation des savoirs et des choix en ce qui concerne la recherche et l'innovation.

**La planification de l'espace maritime doit permettre un partage des communs et doit tenir compte de l'ensemble des usagers de la mer. ([Parc marin mer d'Iroise](#))**

**Les taxes sur les installations éoliennes doivent favoriser le développement social du territoire.** Elles doivent être déterminées en tenant compte de la visibilité des installations, mais aussi de l'impact des infrastructures qui seront installées sur le continent.

**Le contrôle public et social (responsables des établissements, élus nationaux et locaux, représentants de la société civile et organisations syndicales) est indispensable pour une appropriation démocratique des enjeux, notamment pour le soutien et le développement des activités productives, de l'emploi et des services publics dans les territoires.** Cela implique également de doter les CSE et les CSA ainsi que les CSSCT et formations spécialisées de capacités d'interventions en matière d'environnement, avec par exemple un droit de veto suspensif dès lors qu'il y a présomption de risque pour la santé des travailleurs.

**La CGT considère ainsi que la consultation publique au niveau de la façade ne peut se substituer à un débat lors du déploiement de chaque nouveau parc. De plus, les évolutions technologiques pourront permettre d'implanter les parcs éoliens sur des zones différentes et plus éloignées des côtes.**

**Il sera donc nécessaire de prévoir une concertation continue et démocratique.**

**Enfin, la CGT considère que le débat ne doit pas se limiter aux 4 façades de l'hexagone, l'expression démocratique doit aussi pouvoir s'exercer dans les territoires d'outre-mer.**

